

La Ville et l'Agglomération de Saint-Nazaire décrochent le label Employeur Pro-Vélo niveau Or



Engagées en faveur de la transition écologique et des mobilités durables, la Ville de Saint-Nazaire et l'Agglomération franchissent une étape en obtenant le label Employeur Pro-Vélo niveau Or. Cette distinction nationale valorise les employeurs publics et privés dans la promotion de la mobilité cyclable auprès de leurs agents. Elle récompense les actions menées sur les sites de l'Hôtel de Ville et du siège de l'Agglomération.

UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DE LABEL

A ce titre, une cérémonie de remise de ce label se tiendra le vendredi 6 février à 11h - Salle Normandie à l'Hôtel de Ville de Saint-Nazaire, en présence de David Samzun, président de l'Agglomération de Saint-Nazaire et Maire de Saint-Nazaire et de Séraphin Elie, co-président de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

Un engagement durable des deux collectivités

Depuis plusieurs années, les deux collectivités déploient une politique volontariste en matière de mobilités durables, illustrée notamment par : le développement et la sécurisation de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire, la mise en place d'ateliers de

réparation de vélos et d'actions de sensibilisation à destination des agents, l'aménagement de locaux vélos ainsi que des services facilitant la pratique du vélo au quotidien. En complément, deux dispositifs d'aide sont proposés aux agents : le forfait mobilités durables ainsi qu'une aide financière à l'abonnement Vélycéo.

En savoir plus :

- La campagne de communication « Cyclistes, brillez ! », fait également partie du dispositif. Elle se conclut par une balade à vélo visant à rappeler l'importance d'un équipement adapté et d'un bon éclairage pour circuler en toute sécurité.
- 11 vélos de services Vélycéo (à assistance électrique) et 1 trottinette électrique sont mis à disposition des agents au siège de l'Agglomération
- 6 vélos de services Vélycéo sont mis à disposition des agents à l'Hôtel de Ville

Une reconnaissance nationale et européenne

Porté par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) avec l'appui technique de l'ADEME, le label Employeur Pro-Vélo s'appuie sur un référentiel co-construit avec l'ensemble de l'écosystème vélo. Il bénéficie également d'une reconnaissance européenne via la certification Cycle Friendly Employer.

Ce parcours offre un accompagnement sur-mesure jusqu'à l'obtention du label ainsi qu'un soutien financier facilitant la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la pratique cyclable. Le label se décline en trois niveaux : bronze, argent et or, reflétant le degré d'engagement de l'employeur.

Il repose sur cinq critères d'évaluation :

- Le pilotage et la stratégie du dispositif
- La communication auprès des agents
- Les services proposés
- Les équipements mis à disposition

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr